

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris-Saclay, le 26 juin 2023

### **Tolérance zéro envers les violences sexistes et sexuelles à l'Université Paris-Saclay**

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay, Estelle lacona, annonce sa décision de faire un recours contre la décision, jugée disproportionnée au regard de la gravité des faits, de la section disciplinaire du conseil académique réunie pour statuer sur un dossier d'agressions sexuelles et de violences physiques et morales. Très engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), l'Université Paris-Saclay et sa gouvernance entendent être toujours fermes sur les sanctions à apporter pour des cas avérés et rester pro-actives pour lutter en amont contre ces exactions.**

#### **Les faits**

La cellule « HarcèlementS » de l'Université Paris-Saclay a été saisie en octobre 2022 de plaintes visant un étudiant de la Faculté de médecine pour des violences commises sur des étudiants et étudiantes de l'établissement, dont des viols, des violences physiques, des comportements inappropriés et une atteinte à la vie privée d'autrui par captation d'images privées. Une procédure a été immédiatement mise en place pour investiguer sur cette affaire et envisager les suites disciplinaire et judiciaire. La cellule « HarcèlementS » de l'Université a accompagné les victimes tout au long de la procédure.

La Présidente de l'Université, Estelle lacona, a signalé les faits au Parquet d'Évry le 13 octobre 2022. Deux étudiantes ont également déposé plainte en novembre et décembre 2022 à l'encontre de l'étudiant. La procédure est en cours d'instruction par le Parquet de Créteil. À ce stade, l'Université ne dispose d'aucune information sur le déroulement de cette procédure.

En parallèle de cette action, et en application de l'article R. 712-8 du code de l'éducation, quatre arrêtés d'interdiction d'accès ont été successivement pris à l'encontre de l'intéressé :

- Le premier en date du 12 octobre 2022 pour une durée limitée à 30 jours ;
- Le second en date du 24 octobre 2022 prolongeant le premier jusqu'à la décision de la section disciplinaire ;
- Suite à la suspension en référé des deux premiers, le troisième en date du 25 novembre 2022 interdisant l'accès à l'Université jusqu'à la décision de la section disciplinaire mais l'autorisant à passer les examens ;
- Le quatrième en date du 24 avril 2023 prolongeant le troisième jusqu'à la décision de la juridiction pénale.

Les deux premiers ont été suspendus par le juge des référés du Tribunal administratif de Versailles sur saisine de l'étudiant mis en cause. La validité des trois premiers a été ultérieurement confirmée au fond par le Tribunal administratif de Versailles. Quelle que soit la teneur de la décision de la section disciplinaire, **l'intéressé reste interdit d'accès à l'Université jusqu'à la décision de la juridiction pénale tout en restant autorisé à passer les examens de l'année universitaire 2022-2023 en application des troisième et quatrième arrêtés qui sont toujours en vigueur.**

En parallèle de cette procédure, la section disciplinaire de l'Université a été saisie du cas le 13 octobre 2022 par la Présidente de l'Université. La séance de la section disciplinaire s'est déroulée le 12 mai 2023 et la décision a été notifiée le 22 mai 2023. La section disciplinaire a considéré que la plupart des faits étaient avérés mais que les circonstances plaidaient pour une sanction d'un an d'exclusion avec sursis. Ce qui amène, de fait, l'intéressé à pouvoir poursuivre sa formation et passer ses examens, afin d'être diplômé.

## Dépôt d'un recours contre une sanction jugée disproportionnée au regard des faits

L'Université Paris-Saclay a décidé de contester cette décision par la voie d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles pour « *erreur manifeste d'appréciation en raison de disproportion de la sanction au regard de la gravité des faits commis et reconnus par la section disciplinaire* ».

Agir contre les violences sexistes et sexuelles est plus que jamais au cœur des priorités de l'Université Paris-Saclay. La prévention de ces violences est l'un des piliers de l'égalité entre les femmes et les hommes pour laquelle l'Université est fortement engagée. Ainsi, elle met en place des actions fortes et mobilisatrices pour lutter contre ce fléau des VSS, avec notamment une formation certifiante de 75 minutes qui sera proposée aux étudiant.es et personnels à la rentrée 2023<sup>1</sup>.

**Contact de la cellule de veille et d'écoute « HarcèlementS » de l'Université Paris-Saclay :**  
[harcelements@universite-paris-saclay.fr](mailto:harcelements@universite-paris-saclay.fr)

\*\*\*\*\*

## À PROPOS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Née de la volonté conjuguée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche, l'Université Paris-Saclay compte parmi les grandes universités européennes et mondiales, couvrant les secteurs des Sciences et Ingénierie, des Sciences de la Vie et Santé, et des Sciences Humaines et Sociales. Sa politique scientifique associe étroitement recherche et innovation, et s'exprime à la fois en sciences fondamentales et en sciences appliquées pour répondre aux grands enjeux sociétaux. Du premier cycle au doctorat, en passant par des programmes de grandes écoles, l'Université Paris-Saclay déploie une offre de formation sur un large spectre de disciplines, au service de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle. Elle prépare les étudiants à une société en pleine mutation, où l'esprit critique, l'agilité et la capacité à renouveler ses compétences sont clés. L'Université Paris-Saclay propose également un riche programme de formations tout au long de la vie. Située au sud de Paris sur un vaste territoire, l'Université Paris-Saclay bénéficie d'une position géographique favorisant à la fois sa visibilité internationale et des liens étroits avec ses partenaires socio-économiques - grands groupes industriels, PME, start-up, collectivités territoriales, associations...

[www.universite-paris-saclay.fr](http://www.universite-paris-saclay.fr)



### Contacts Presse :

Gaëlle Degrez  
06 21 25 77 45  
[gaelle.degrez@universite-paris-saclay.fr](mailto:gaelle.degrez@universite-paris-saclay.fr)

Stéphanie Lorette  
06 10 59 85 47  
[stephanie@influence-factory.fr](mailto:stephanie@influence-factory.fr)

<sup>1</sup> Une communication spécifique sur cette formation en e-learning est prévue d'ici l'été.